

Réunion d'experts chargés de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques (Gèneve, 20-24 juin 2022)

► Plan de travail provisoire

Lundi 20 juin	Mardi 21 juin	Mercredi 22 juin	Jeudi 23 June	Vendredi 24 juin
08:00-9:00 CET Inscription				
09:00-13:00 CET Réunion des groupes ¹	09:00-11:00 CET Réunion des groupes	09:00-11:00 CET Réunion des groupes	09:00-11:00 CET Réunion des groupes	09:00-11:00 CET Réunion des groupes
	11:00-13:00 Session plénière 2 Examen des amendements au projet des Directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 1. Obligations générales, responsabilités, fonctions et droits (sous-chapitre 1.4 et 1.5) Chapitre 2. Gestion des risques sur le lieu de travail 	11:00-13:00 Session plénière 4 Examen des amendements au projet des Directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 4. Informations, instructions et formation Chapitre 5. Enquêtes sur les événements dangereux, les accidents du travail et les maladies professionnelles 	11:00-13:00 Session plénière 6 Examen des amendements au projet des Directives (cont.): <ul style="list-style-type: none"> Chapitre 7. Préparation et riposte aux situations d'urgence 	11:00-13:00 Session plénière 8 Examen des amendements au projet de directives (cont.) : <ul style="list-style-type: none"> Annex(es)
13:00-14:00 CET Pause	13:00-14:00 CET Pause	13:00-14:00 CET Pause	13:00-14:00 CET Pause	13:00-14:00 CET Pause
14:00-17:00 CET Session plénière 1	14:00- 15:00 CET Réunion des groupes	14:00- 15:00 CET Réunion des groupes	14:00- 15:00 CET Réunion des groupes	

¹ Les réunions de groupes ont pour but de donner l'opportunité aux groupes de discuter des amendements pour la discussion en plénière. Chaque groupe doit informer le Bureau s'il souhaite que la réunion soit organisée pour son groupe.

Lundi 20 juin	Mardi 21 juin	Mercredi 22 juin	Jeudi 23 June	Vendredi 24 juin
<ul style="list-style-type: none"> • Bienvenue • Élection des Vice-présidents • Présentation par le Bureau du projet de directives techniques sur les risques biologiques • Adoption du programme de travail provisoire • Discours d'ouverture <p>Examen des amendements au projet des Directives:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction • Chapitre 1. Obligations générales, responsabilités, fonctions et droits (jusqu'au sous-chapitre 1.4) 	<p>15:00-18:00 CET Session plénière 3</p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 3. Surveillance de la santé des travailleurs 	<p>15:00-18:00 CET Session plénière 5</p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 6. Enregistrement et notification des accidents du travail et des maladies professionnelles 	<p>15:00-18:00 CET Session plénière 7</p> <p>Examen des amendements au projet des Directives (cont.):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 8. Inspection et respect des dispositions légales 	<p>14:00-17:00² CET Session plénière 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des amendements au projet de directives (cont.) • Adoption des Directives • Discours de clôture
		<p>18:30-20:00 Reception offerte par le BIT</p>		
<p><i>Au plus tard à 11:30 CET: les Experts envoient au Bureau les amendements à l'Introduction et le Chapitre 1. (jusqu'au sous-chapitre 1.4)</i></p> <p><i>Au plus tard à 14:00 CET: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés à l'Introduction et le Chapitre 1. (jusqu'au sous-chapitre 1.4)</i></p> <p><i>Au plus tard à 18 :00 CET: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 1(1.4 et 1.5), 2 et 3.</i></p>	<p><i>Au plus tard à 08:00 CET: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 1(1.4 et 1.5), 2 et 3</i></p> <p><i>Au plus tard à 18:00 CET: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 4, 5 and 6.</i></p>	<p><i>Au plus tard à 08:00 CET: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 4, 5 and 6.</i></p> <p><i>Au plus tard à 18:00 CET: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Chapitres 7 et 8.</i></p>	<p><i>Au plus tard à 08:00 CET: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Chapitres 7 et 8.</i></p> <p><i>Au plus tard à 18:00 CET: les Experts envoient au Bureau les amendements aux Annexes.</i></p>	<p><i>Au plus tard à 08:00 CET: le Bureau envoie la version consolidée des amendements proposés aux Annexes.</i></p>

² Des Réunions de groupe pourraient avoir lieu de 14:00 à 15 :00 si nécessaire. Si une Réunion de groupe est nécessaire, veuillez informer le Secretariat au plus art le jeudi 23:00 à 12:00 (CET)